

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 30 Mars 2023

L'an 2023, le 30 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24 mars 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 mars 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 43 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 10

Nombre de membres excusés : 2 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation : 24 mars 2023

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

1 2 AVR. 2023

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

1 2 AVR. 2023

5 - Institutions et Vie Politique5.3 - Désignation de représentants

<u>Objet</u>: Modification de la composition de la commission thématique « Petit et Grand Cycles de l'Eau » – Désignation d'un représentant du pôle de proximité de Saint-Sever et d'un représentant de la commune de Valdallière

		Excusés			
Noms des Conseillers	Présents	* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	х				
M. Pascal DALIGAULT	Х				
M. Sylvain DELANGE	Х				
Mme Valérie DESQUESNE	Х				
M. Jean ELISABETH	Х				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	Х				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	Х				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	х				

			Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	х				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					Х
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET			M. Jean-Claude RUAULT		
CAMPAGNOLLES					141
Mme Catherine GOURNEY				1	
LECONTE	Х				
	at ii	Air			
LANDELLES-ET-COUPIGNY	V		T	I	ľ
M. Denis JOUAULT	Х			1	
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	Х				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-					
VALOGNES	Х				
M. Olivier JEANNEAU	Х				
Mme Colette JOUAULT	Х				
Mme Bernadette LEROY	Х				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON-		
III. Goorgoo IV (VEIVEE			VALOGNES		ļ
PONT-BELLANGER				115	
M. Jean-Pierre MURIER	Х				
CAINT AUDIN DEC DOIS					
M. Maurice ANNE				Х	
M. Maurice Anne				^	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU			4		
Mme Catherine GARNIER	Х				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	Х				
M. Alain DECLOMESNIL	х				
M. Régis DELIQUAIRE	х				
M. Didier DUCHEMIN	Х				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	Х				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	Х				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					Х
Mme Sandrine SAMSON					Х
Mme Cyndi THOMAS				1	Х
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	Х				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASNON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	Х				
M. Gilles FAUCON	х				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	Х				

			Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	×				
M. Lucien BAZIN	х				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	х				
Mme Nicole DESMOTTES	х				
Mme Sylvie GELEZ	х				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	х				
M. Pascal MARTIN	х				
M. Gérard MARY			Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL					Х
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	Х				
Mme Annie ROSSI	Х				
M. Guy VELANY				X	
TOTAL	43	0	10	2	6
Nombre de Membres en exercice			61		-
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	53				

M. Marc ANDREU SABATER, Président, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suite au décès, le 4 juin 2022, de M. Christian MARIETTE Maire de la commune Pont-Bellanger et représentant du pôle de proximité de Saint-Sever, et suite à la démission de M. Benoît BACHELOT de son mandat de conseiller municipal de la commune de Valdallière, il convient de procéder à la désignation de deux conseillers appelés à siéger au sein de la commission thématique « Petit et Grand Cycles de l'Eau ».

Suivant l'avis du Bureau communautaire réuni le 16 janvier 2023, et suivant la consultation des communes du pôle de proximité de Saint-Sever et de la commune de Valdallière, il est soumis au conseillers communautaires les propositions de candidature suivantes :

- M. Jean-Pierre MURIER (élu de la commune de Pont-Bellanger) représentant du pôle de proximité de Saint-Sever.
- M. Mickaël GUETTIER (élu de la commune de Valdallière).

Cette désignation est soumise aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) applicables à l'EPCI en vertu de l'article L5211-1.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échant, et il en est donné lecture par le Président.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidats : Aucun conseiller ne fait acte de candidature.

Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes à pourvoir au sein de la commission « Petit et Grand Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau, M. Jean-Pierre MURIER et M. Mickaël GUETTIER sont donc désignés pour siéger au sein de cette instance.

• La représentation des pôles de proximité au sein de la commission thématique « Petit et Grand Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau s'établit donc comme suit :

<u>Territoires</u>	Membres	
	M. Daniel BREARD	
Dêla da Dagwinsiké da Candé	Mme Valérie DESQUESNE	
Pôle de Proximité de Condé	Mme Vanessa LARCHER	
	M. Jean-Christophe MEUNIER	
	M. Dirk BASYN	
Dêla da Dansimité da Caiat Casan	M. Alain DUFLOT	
Pôle de Proximité de Saint-Sever	M. Eric JUS	
	M. Jean Pierre MURIER	
	M. Alain DECLOMESNIL	
Cardamina an Danasa	M. Jean-Luc HERBERT	
Souleuvre-en-Bocage	M. Jean-Marc LAFOSSE	
	M. André LEBIS	
	M. Frédéric BROGNIART	
V-1-1-1022	Mme Françoise FERGANT	
Valdallière	M. Mickaël GUETTIER	
	M. Christophe MASSON	

Vire Normandie	Mme Nicole DESMOTTES	
	M. Joël DROULLON	
	M. Gilles MALOISEL	
	M. Pascal MARTIN	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance M. Corentin GOETHALS Le Président,

M. Marc ANDREU SABATER

INTERCOM de la Vire au Noireau

SOUS-PREFECTURE

1 2 AVR. 2023

Reçu le